

**Mémoire déposé par la Section Vallée de l'Outaouais de la
Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) dans le
cadre de la consultation régionale de l'Outaouais sur la
consolidation du réseau des aires protégées**



25 octobre 2012

La Section Vallée de l'Outaouais de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP-VO) a comme objectif l'établissement de nouvelles aires protégées, la saine gestion des parcs et aires protégées existantes tout en assurant qu'il existe des connexions entre ces territoires protégés afin que les espèces aient l'habilité de se déplacer au niveau du paysage. Il nous fait donc plaisir de vous faire part de nos commentaires sur la situation actuelle en lien avec les aires protégées ainsi que notre vision pour la région dans le long terme.

Nous félicitons la Conférence régionale des élus d'avoir entrepris cette consultation auprès des citoyens et des organismes de la région. Nous croyons fortement que l'opinion des résidents des régions visées doit être prise en considération dans l'élaboration de tout plan portant sur l'usage du territoire.

La situation actuelle

La région de l'Outaouais abrite une très grande diversité biologique grâce à sa localisation au sud ouest de la province. De plus, la présence d'une topographie variée et ponctuée par plusieurs lacs et rivières importantes contribuent à cette richesse. Bien qu'il s'agisse d'une région développée avec une population urbaine, il reste beaucoup de possibilités au niveau de la création d'aires protégées. De plus, l'abondance de terres publiques, surtout à l'ouest et au nord de la région fait en sorte qu'il est possible de mettre de côté des territoires représentatifs de la région sans toutefois avoir à les acquérir de propriétaires privés.

Présentement on estime que 5,7% de la région se trouve dans des aires protégées relevant de différentes instances et bénéficiant de différents niveaux de protection. Mais si on enlève les territoires avec une protection intérimaire, seulement une fraction de la région se trouve à être protégée. Bien que la SNAP-VO accueille l'orientation gouvernementale qui prévoit un taux de protection de 12%, il reste que cet objectif ne sera pas suffisant pour protéger l'ensemble des valeurs de la région tout en assurant des connexions à travers le paysage. On sait que dans une ère de changements climatiques, plusieurs espèces vont devoir migrer vers le nord afin de s'adapter aux nouvelles conditions. Des connexions, comme celles qu'offre les corridors des grandes rivières, permettent cette migration si elles demeurent sauvages. De plus, présentement, la majorité des aires protégées et aires protégées projetées se trouvent soit au nord ou à l'ouest de la ville de Gatineau. Il existe très peu d'aires protégées entre le corridor de la rivière Dumoine et la rivière Gatineau.

Dans les prochains paragraphes, nous allons analyser certaines aires protégées existantes tout en offrant des recommandations afin d'améliorer la situation.

Le parc de la Gatineau

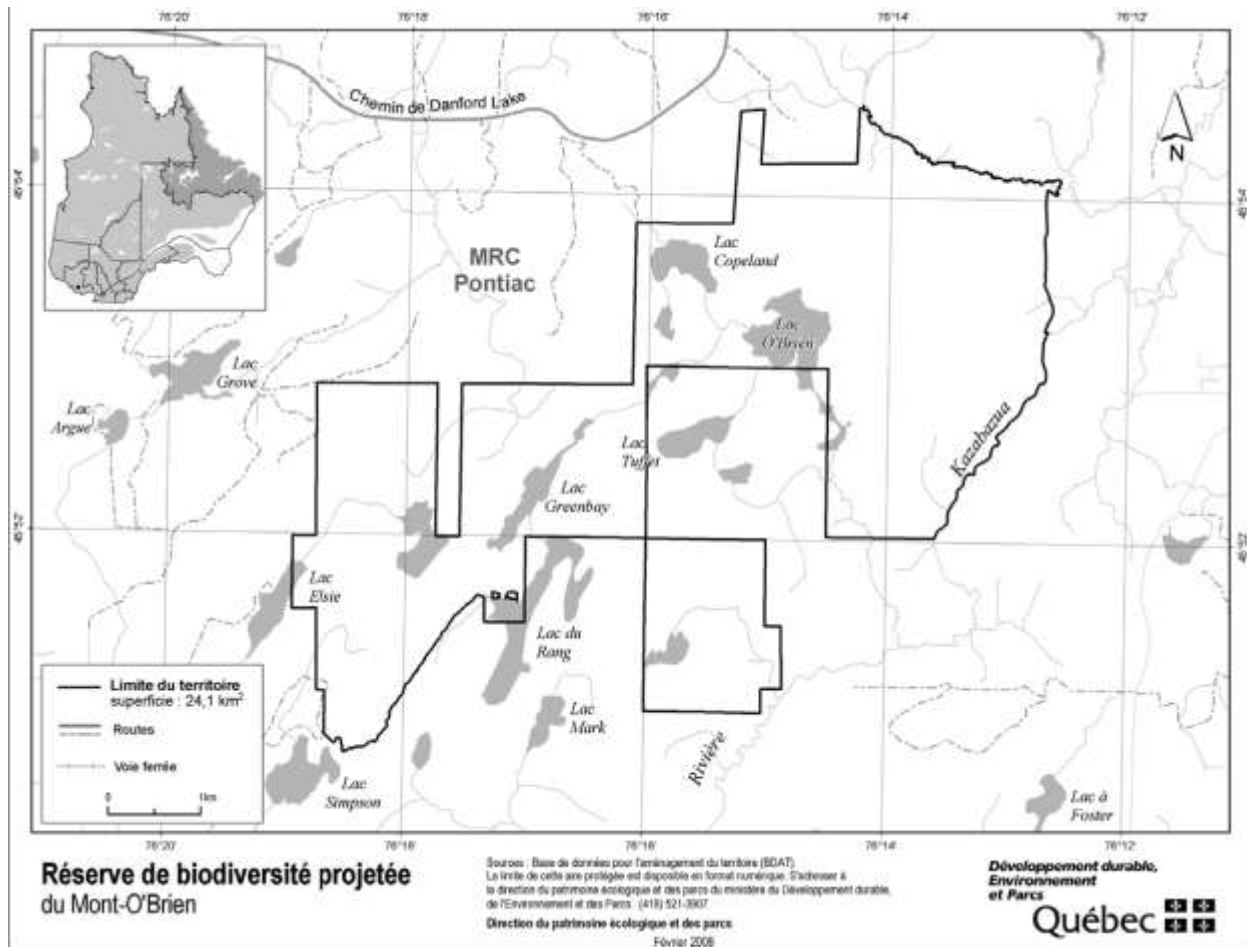
Avec une superficie de 336 km² et un positionnement au sud de la région, le parc de la Gatineau a le potentiel de jouer un rôle prépondérant au niveau de la connectivité dans la région de l'Outaouais. Bien que cette aire relève du gouvernement fédéral, il reste que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) considère ce territoire comme aire protégée et on utilise sa superficie dans l'atteinte des objectifs de protection pour la région. Le parc de la Gatineau ne dispose d'aucun statut de protection sous la loi et ses écosystèmes sont menacés par de nombreux projets de construction de routes, de résidences et d'autres infrastructures. Si la situation ne s'améliore pas, il est fort possible que le parc de la Gatineau soit entouré de développement urbain et routier coupant ainsi les connections entre le parc et les autres milieux naturels de la région. Bien que la SNAP-VO travaille à voir une loi au fédéral pour protéger le parc, nous croyons qu'une mesure de précaution doit être prise au niveau du parc de la Gatineau car sa viabilité écologique risque d'être perdue. Bien que la CCN ait identifié plusieurs corridors écologiques, ceux-ci sont déjà menacés par des projets de développement (autoroute 5 et projet de développement urbain dans le corridor proposé de Breckenridge).

La SNAP-VO recommande que les instances régionales reconnaissent les problématiques que présente le parc de la Gatineau et qu'elles s'engagent, dans la mesure de possible, à travailler avec la Commission de la capitale-nationale sur le projet des Corridors écologiques du parc de la Gatineau.

La Réserve de biodiversité projetée du Mont-O'Brien

Annoncée en 2008, cette aire protégée de 20,5 km² située dans la MRC du Pontiac présente plusieurs problématiques pour la SNAP-VO. Dans un premier temps, sa superficie limitée est bien en dessous de la superficie minimale du MDDEP qui est d'au moins 100 km² pour les réserves de biodiversité. D'importants peuplements forestiers et certains lacs, cours d'eaux et milieux humides y sont exclus. De plus, le positionnement stratégique de la Réserve de biodiversité du Mont O'Brien entre la Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie et le parc de la Gatineau fait en sorte que ce territoire joue un rôle de « pas chinois » important afin de permettre aux espèces de se déplacer. Pour jouer pleinement ce rôle, la superficie de l'aire protégée doit être doublée, voir même triplée afin de se rapprocher, le plus possible à 100 km². Le design actuel de l'aire protégée en forme de 2 blocs avec presque pas de connectivité entre les deux n'est pas optimal pour la conservation de la nature. Les activités industrielles ayant lieu dans ces zones auront un impact négatif sur l'ensemble de l'aire protégée en raison de sa petite taille.

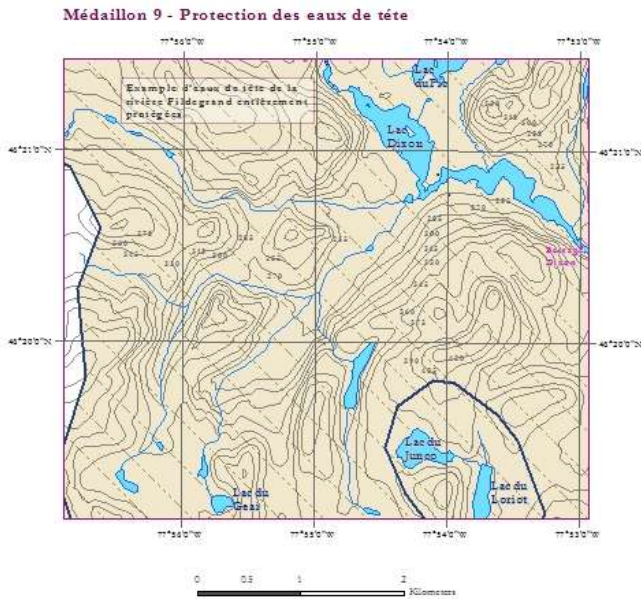
La SNAP-VO accueille l'ajout que propose le MDDEP de 8 km² mais nous recommandons que l'aire protégée soit agrandie considérablement pour atteindre au moins 75 km² et que le design soit amélioré afin de créer une aire protégée résiliente.



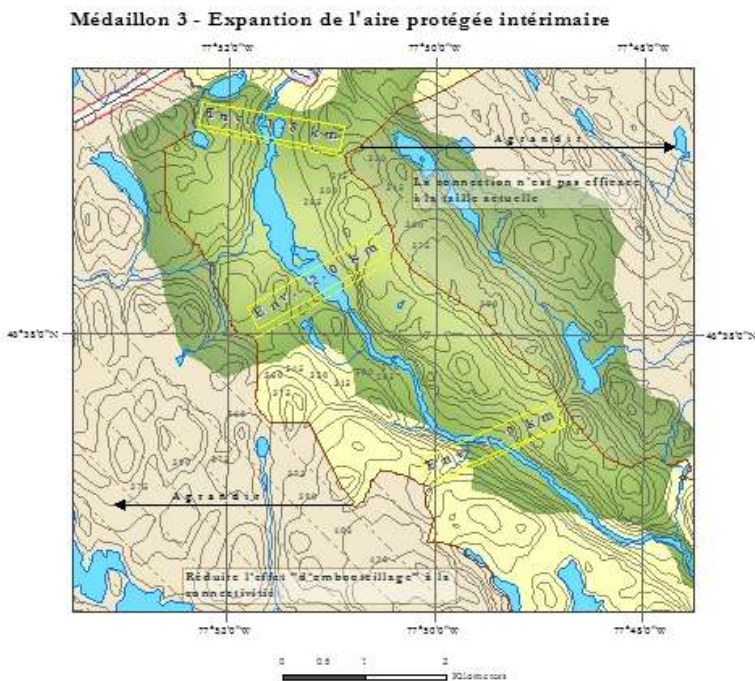
La Réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine

Également annoncée en 2008, l'aire protégée de la Rivière-Dumoine protège un patrimoine naturel remarquable. Non seulement qu'il s'agit de la dernière grande rivière non-harnachée dans le sud du Québec, son bassin versant abrite l'un des derniers grands massifs de vieilles forêts de la région. La forme longiligne et étroite de l'aire protégée actuelle n'est pas optimal pour la conservation des écosystèmes qu'on y retrouve. De plus, la SNAP-VO voit un potentiel important au sein du bassin versant de la rivière Dumoine afin d'étendre son initiative Algonquin aux Adirondacks (voir carte de la proposition Algonquin aux Adirondacks en annexe 1) à la forêt boréale. On s'est que la rivière Dumoine se jette dans la rivière des Outaouais juste au nord du parc Algonquin et adjacent au parc ontarien Driftwood. La Dumoine forme donc une connexion rare et importante entre la forêt boréale et les forêts de la vallée de l'Outaouais, l'est ontarien et le nord est des États-Unis. Cependant, la forme très étroite de l'aire protégée existante fait en sorte que la connectivité est menacée par la présence d'embouteillages où l'aire protégée se trouve à être à peine deux kilomètres de largeur. L'aire protégée ne protège que le bassin versant immédiat de la rivière Dumoine donc les aux de tête des centaines de cours d'eaux qui se jettent dans la rivière Dumoine, y compris des

rivières importantes, comme la rivière Fildegrand, ne sont pas protégées et les activités industrielles dans ces zones pourront nuire à l'intégrité écologique de l'ensemble de la rivière.



Médaille 9 – protection des eaux de tête des cours d'eau se jettent dans la rivière Dumoine



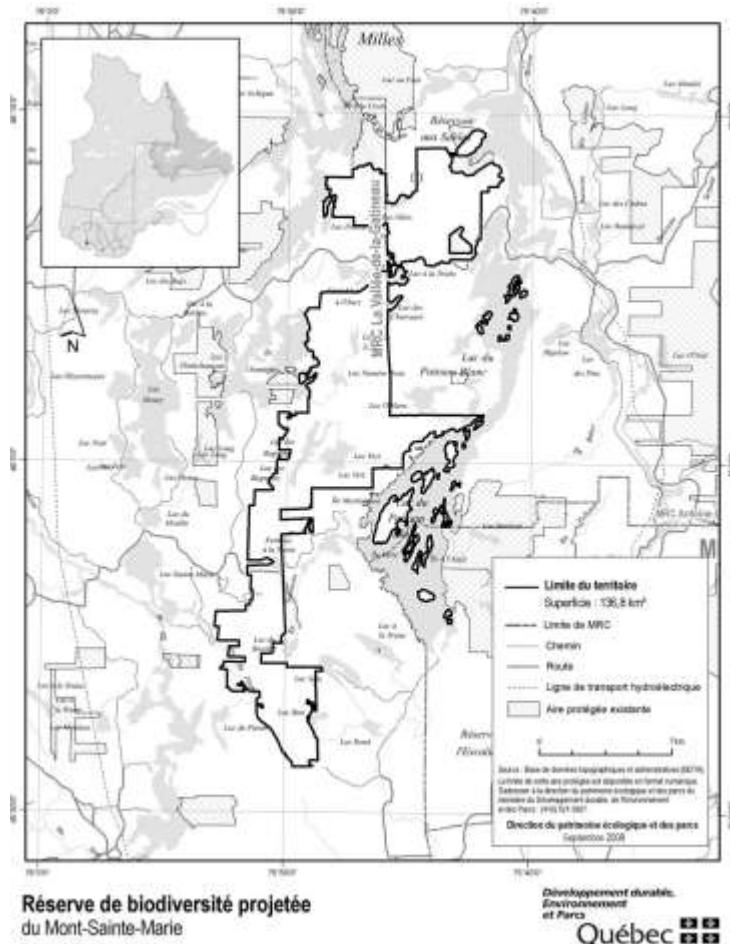
Médaille 3 – exemple « d'embouteillages » où il est suggérer d'agrandir l'aire protégée afin de protéger des forêts intactes présentement exclues de la réserve aquatique.

Au niveau des utilisations actuelles du territoire pour la chasse, la pêche et la descente de rivière, nous croyons que celles-ci peuvent continuer sous une gestion intégrée des ressources du territoire. Nous proposons également que le réseau routier fasse objet d'une réflexion importante et que les chemins non essentiels à la gestion de l'aire protégée soient fermés et qu'aucun nouveau chemin soit autorisé. Le déplacement en véhicule motorisé doit également être limité.

La SNAP-VO recommande donc que l'aire protégée de la Rivière-Dumoine soit agrandie de 1445 km² à au moins 3100 km² et qu'un design final soit retenu ou il n'existe plus d'embouteillages au niveau de la connectivité et que les eaux de tête des cours d'eau se jettent dans la rivière Dumoine soient, dans la mesure du possible protégées. De plus, nous proposons qu'une étude du potentiel de faire une connexion directe entre le bassin versant de la rivière Dumoine et celle de la rivière Noire soit réalisée.

La Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie

La SNAP-VO comprend la complexité d'établir un réseau d'aires protégées dans une région comme l'Outaouais habitée (par les Européens) pour plus de 200 ans. La présence de multiples intervenants et de propriété privée créent des conditions difficiles à la constitution d'une aire protégée. Dans notre rapport sur les aires protégées de 2004 et encore en 2005, le secteur du lac Vert fut identifié pour fins d'aire protégée pour de nombreuses raisons, que ce soit pour ses valeurs au niveau des activités de plein-air, pour la conservation des paysages ou encore pour la protection d'espèces menacées ou vulnérables. Nous félicitons donc le MDDEP pour avoir entrepris la création de la Réserve de biodiversité du Mont-Sainte-Marie. Ce territoire de 136,8 km² présente un grand intérêt pour la conservation en raison de son emplacement stratégique entre la rivière du Lièvre et Gatineau et aussi en raison de sa proximité à la Réserve de biodiversité projetée du Mont O'Brien. Nous croyons que la superficie pourrait être agrandie sur certains lots publics du secteur et dans le but de créer une zone tampon autour de la réserve écologique du lac des Trente-et-un-milles. A d'autres endroits, on retrouve la présence de terrains privés qui bloquent la continuité de l'aire protégée. Nous croyons qu'il serait dans l'intérêt du public de faire un inventaire des terrains privés du secteur afin d'identifier les lots qui présentent un intérêt pour la conservation et en suite, du moins, travailler avec les propriétaires afin de maintenir ou rehausser la biodiversité qui se trouve sur leur terrain. De plus nous recommandons que la région et le MDDEP travaillent de près avec des organismes comme la SNAP et Conservation de la nature Canada afin de rendre cette étude à terme.



La SNAP-VO recommande que la réserve de biodiversité du Mont-Sainte-Marie soit agrandie, dans la mesure du possible sur les lots publics adjacents à cette dernière. Nous recommandons qu'aucun lot public dans le secteur soit vendu ou développer et même de voir à la possibilité d'acquérir certaines propriétés privées. Une zone tampon doit être créer pour bonifier la réserve écologique du lac des Trente-et-un-milles.

Secteur du lac en Cœur (C-66 -Ripon et Mulgrave-et-Derry)

Au nord-est de la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche il existe un territoire remarquable bénéficiant de très peu de protection. Non seulement qu'on y retrouve des peuplements forestiers matures mais aussi plusieurs espèces menacées ou vulnérables. Vue la superficie limitée de la Forêt La Blanche, ce territoire au sud du lac en Cœur permet de créer une connexion biologique vers le nord (Montages-Noires et la réserve faunique de Papineau-Labelle). Nous félicitons le MDDEP d'avoir reconnu la valeur exceptionnelle de ce territoire et nous tenons à souligner la vigilance et la persévérance des résidents du secteur qui ont eu la vision de protéger ce territoire. Nous croyons que le territoire en question est toujours limité en superficie et ne couvre pas tous les lots publics du secteur. Nous proposons la création d'une aire protégée d'une superficie plus étalée afin de protéger

un secteur au sud de la route 315 et aussi au nord de la route 315 dans le but d'assurer une connexion viable entre la Forêt La Blanche, le territoire du lac en Cœur et la Réserve faunique Papineau-Labelle.

La SNAP recommande donc que l'ensemble des lots publics se trouvant au sud et au sud ouest du lac en Cœur soient protégées avec un statut de Catégorie III ou plus élevée afin de protéger les espèces menacées et vulnérables qu'on y retrouve tout en créant une connexion entre la Forêt La Blanche et les Montagnes-Noires, voir même jusqu'au lac du Pin-Rouge et la réserve faunique de Papineau –Labelle.

Le secteur du lac Echo dans la réserve faunique de Papineau-Labelle

En 2007, le MDDEP identifia le secteur du lac Echo comme territoire d'intérêt pour fins d'aire protégée. Pour diverses raisons, ce territoire ne fut pas retenu lors de l'annonce des aires protégées en 2008. Nous croyons que ce territoire mérite un statut d'aire protégée en raison de sa proximité d'aires protégées comme la Forêt La Blanche et aussi en raison de l'utilisation du territoire pour des fins récréatives.

La SNAP-VO recommande que la région appui l'établissement d'une aire protégée à l'intérieur des limites de la réserve faunique Papineau-Labelle afin de protéger le territoire du lac Echo et les activités récréatives qu'il offre.

Les bassins versant des rivières Noir et Coulonge (C-43 et C-45)

Bien que les bassins versants des rivières Noire et Coulonge soient beaucoup moins intacts que celle de la rivière Dumoine, il reste qu'elles présentent un grand intérêt pour la conservation et la connectivité.

Nous sommes d'accord avec la proposition du MDDEP pour une aire protégée de 509 km² dans le bassin versant de la rivière Noire, mais un agrandissement permettra de non seulement sauvegarder des peuplements forestiers matures mais aussi protéger les eaux de tête des cours d'eau qui se jettent dans la rivière Noire et la rivière Coulonge.

En particulier, dans le cas de la rivière Noire, nous proposons un agrandissement au nord-ouest afin de rejoindre, le plus possible, le bassin versant de la rivière Dumoine afin de créer une connexion des plus fortes dans ce secteur. Il serait même concevable de faire une même connexion vers la source de la rivière Coulonge.

À seulement 233 km² la proposition pour la rivière Coulonge pourrait être revue afin de s'assurer de protéger les forêts intacts du secteur ainsi que les eaux de tête des cours d'eau qui se jettent éventuellement dans la rivière.

La SNAP-VO recommande que la bande de 500 mètres prévue pour les deux cotés des rivières Noire et Coulonge soit remplacée par une bande d'un kilomètre de largeur, et ce,

des deux côtés de la rivière et qu'une étude soit réalisée afin de voir au potentiel d'une connexion entre le bassin versant de la rivière Noire et celle de la rivière Dumoine.

Les aires de confinement du cerf de Virginie

Les aires de confinement du cerf de Virginie couvrent 413,2 km² et, par conséquent, contribuent grandement vers les cibles de protection dans la région. Cependant et par définition, une aire protégée doit être à l'abri des activités d'exploitation à caractère industriel, comme l'exploitation forestière et la construction de routes. Nous comprenons qu'il est possible de non seulement construire des routes forestières dans ces zones mais aussi prélever du bois. Nous sommes d'avis que cette situation est entièrement inacceptable et qu'on doit soit éliminer les activités industrielles ou encore ne plus considérer ces endroits comme « aires protégées ». Nous comprenons que le cerf de Virginie profite des activités d'aménagement forestier et que cette espèce se trouve à la limite nord de son aire de distribution, mais il reste que nous sommes d'avis que les activités industrielles ne sont pas compatibles avec le statut d'aire protégée.

La SNAP-VO recommande que le MDDEP, les instances régionales et les organismes de conservation comme la nôtre participe à une réflexion au sujet des aires de confinement du cerf de Virginie. Nous ne croyons pas que ces territoires devraient faire partie du total des aires protégées pour la région, en raison de la pratique d'activités industrielles. Nous croyons que l'emplacement des aires de confinement du cerf de Virginie favorise la connectivité et pour cette raison nous recommandons que les activités industrielles soient interdites dans ces milieux et qu'on leur accorde un statut de protection d'au moins Catégorie III. Les aires où ceci n'est pas possible doivent être enlevés du calcul d'aires protégées, car elles ne sont tout simplement pas « protégées ».

Territoire du lac Byrd (C-41)

La SNAP-VO accueille cette aire protégée car elle apporte un agrandissement important à la Réserve de biodiversité du Domaine-de-la-Vérendrye.

Rivière Gens-de-Terre (C-42)

La SNAP-VO accueille cette aire protégée, mais tout comme nous avons recommandé pour le bassin versant de la rivière Noire et la rivière Coulonge, nous croyons qu'une bande de 500 mètres n'est pas suffisante pour protéger le territoire contre les activités industrielles ayant lieu dans les milieux adjacents. Nous sommes d'avis que le lit de la rivière devrait être inclus dans l'aire protégée et que certaines exceptions soient faites pour permettre la poursuite de certaines activités de mise en valeur en cours. Ceci dit, celles-ci ne devraient pas excéder l'emprise ou les plans de projets en date du moment de constitution de l'aire protégée.

La SNAP-VO recommande que l'aire protégée soit agrandie et que la rivière Gens-de-Terre soit ajoutée à l'aire protégée.

Territoire d'intérêt C-04

Nous accueillons cette proposition d'aire protégée et nous croyons qu'elle peut servir de modèle au niveau de collaboration entre les régions administratives car le territoire d'intérêt C-04 chevauche les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Outaouais, des Laurentides et de la Mauricie. Avec une superficie de 654 km² cette aire protégée contribuera à la protection de la biodiversité et des valeurs de la région.

De la représentativité à la connectivité

Nous croyons que le MDDEP, dans l'élaboration du réseau des aires protégées de la région, a bien protégé les éléments représentatifs du sud du Québec. Ceci dit, on doit reconnaître que la région vit une croissance démographique entraînant la construction de nouvelles routes, lignes de transport d'énergie et une croissance au niveau de la villégiature. Ces éléments, pris ensemble, ont un impact majeur sur l'habileté des espèces à se déplacer à travers le paysage. On sait qu'en raison des changements climatiques, certaines espèces auront un besoin de se déplacer vers nord afin de survivre. Pour cette raison, nous proposons un réseau de grandes aires protégées conçu afin de favoriser le mouvement des espèces. Les lacs qui ne sont pas déjà développés pour la villégiature doivent rester à l'état naturel et les rivières les plus intactes de la région, comme la Noire, la Coulonge et, surtout la Dumoine, ne doivent pas faire objet de projets de mise en valeur autre que ce qui se trouve déjà en place.

Pour de plus amples informations :

Pour de plus amples informations au sujet de ce mémoire et des recommandations qu'on y retrouve, veuillez-vous adresser à :

John McDonnell

Directeur général

Société pour la nature et les parcs du Canada

Section Vallée de l'Outaouais

216, rue Joseph

Gatineau (Québec) J8L 1G9

(613) 232-7297

jmcdonnell@cpaws.org

Crédit photos: John McDonnell

Cartes: Ken Buchan, Michael Gage, plans de conservation du MDDEP

Annexe 1 – Le lien Algonquin aux Adirondacks (A-A)

